

remonte au mois d'octobre 1857. Elle a pris le nom de l'ancien et regretté bourgmestre Van Crombrugge, en mémoire du développement donné par ce magistrat aux écoles communales gratuites de la capitale des Flandres.

Au 31 décembre 1872, cette société comptait :

1,267 *membres actifs*, anciens élèves des écoles de la ville, payant une cotisation annuelle de 4 francs ;

189 *membres protecteurs*, dont la cotisation annuelle s'élève à 6 francs ;

36 *membres d'honneur*, auxquels ce titre a été conféré pour services rendus à la société.

D'après l'art. 2 des statuts, le but de la société est :

A. D'éclairer et d'améliorer ses membres, en entretenant parmi eux les sentiments d'amitié et de fraternité ;

B. D'aider les élèves des écoles primaires gratuites qui s'y sont distingués par leur bonne conduite et leur application à poursuivre leurs études dans les établissements d'un degré supérieur, à Gand ou ailleurs. Cet encouragement pécuniaire est toutefois subordonné aux ressources insuffisantes des parents et à la situation financière de la société ;

C. De venir en aide aux sociétaires victimes d'un accident ou d'un revers de fortune, au moyen d'un fonds de secours créé à cet effet.

*Les moyens et les institutions destinés à atteindre le but de la société sont :*

1° *Les moyens :*

A. *Un cabinet de lecture*, où l'on trouve neuf journaux